de crainte de la pollution. Encore ici, la question est d'intérêt international. Nous savons tous que la Commission mixte internationale négociait dernièrement et signait, sauf erreur, une entente en vue d'un programme mixte international d'assainissement des Grands lacs.

J'ai été déçu que le ministre, dans ses remarques plutôt rassurantes d'aujourd'hui, ne se soit pas arrêté au fait, sauf erreur, que le président des États-Unis ait mis son veto aux mesures financières qu'exigeait le programme recommandé par la CMI. J'aurais aimé que le ministre nous dise quelque chose de ce projet, qui aurait eu un effet salutaire énorme sur ceux qui vivent autour des Grands lacs—c'est-à-dire un secteur très considérable de la population du Canada. Nous avons le devoir de conserver le patrimoine des eaux douces des Grands lacs. Le ministre devrait nous dire, s'il le peut, pourquoi le président a mis son veto au projet, si ce veto sera vraisemblablement levé et ce que fait le gouvernement canadien pour obtenir une réponse différente.

Il est un autre aspect de la question dont j'aimerais parler. Une bonne partie de la pollution de l'air dont nous souffrons provient de la destruction des déchets par le feu. Les spécialistes sont d'avis, et moi aussi, que la solution serait la récupération des déchets et leur usage à des fins industrielles. Nous projetons dans la région de Toronto une usine d'expérimentation. Ce sera une usine municipale, mais elle devra, jusqu'à un certain point, être financièrement soutenue par le ministère de l'Environnement. Je supplie le ministre d'envisager sérieusement les programmes de ce genre. S'ils s'avèrent efficaces, ils pourraient faire beaucoup pour mettre fin à la pollution atmosphérique.

Je ne sais si mon temps de parole est presque écoulé ou non, mais j'aimerais citer des propos prononcés par le ministre le 16 mars 1971. Je pensais avoir le hansard avec moi, mais je ne le trouve pas. Toutefois, on avait rapporté dans les journaux à l'époque que le gouvernement allait accorder une aide financière à l'égard du ramassage des détritus dans les villes. Voici un passage de l'article en question:

M. Jack Davis, ministre désigné de l'Environnement, a déclaré au comité des pêches et forêts de la Chambre des communes que bien des villes polluaient l'atmosphère en brûlant leurs détritus, et qu'une fois adoptée la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique qui a été proposée, le gouvernement fédéral serait en mesure d'accorder une aide financière. Le gouvernement fédéral fera sans doute des recherches sur les moyens d'éliminer les déchets solides sans les brûler, a-t-il déclaré. Les résultats de ces études devraient être d'une grande utilité à des villes comme Toronto . . .

• (1740)

Le ministre a dit ailleurs que le gouvernement serait prêt à contribuer au financement de travaux expérimentaux dans ce domaine pour illustrer ce qui pourrait se faire pour transformer les déchets de la civilisation moderne en des substances utiles au lieu de les brûler en polluant l'atmosphère et en mettant la vie des citadins en danger

Cette question, je le répète, a une portée internationale; elle a aussi une portée nationale et constitutionnelle et une portée locale extrêmement importante. Quand le ministre a assumé ses fonctions, il y a un peu plus d'un an, mes vœux de succès l'accompagnaient. J'espère que les règlements seront appliqués avec vigueur et énergie. Il est facile de fixer des normes. Il est relativement facile de faire des rapports et des discours à ce sujet. Ce qui est difficile et demande un effort considérable sur les plans social, juridique et gouvernemental, c'est l'application rigoureuse des règlements établis.

Je sais que le ministre était indisposé et qu'il n'a pu aujourd'hui rester que quelques instants à la Chambre, mais je tiens à lui rappeler que d'un bout à l'autre du pays, on veut que l'activité de son ministère soit pleinement efficace, de façon à nous épargner le fléau qu'est la pollution de notre environnement.

[Francais]

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, en écoutant, cet après-midi, les interventions de mes préopinants, particulièrement celle du motionnaire (M. Harding), j'ai constaté qu'on a parlé à peu près de tous les problèmes de pollution qu'on puisse trouver sous le soleil, et qu'on ne s'est pas particulièrement attardé au texte de la motion. C'est peut-être, dans ce sens-là, un exercice valable, puisque nous avons déjà eu l'occasion, au cours de l'étude des divers projets de loi présentés par le gouvernement et adoptés par la Chambre, d'étudier en détail le contenu de ces excellentes mesures, et il serait exagéré d'y revenir encore aujourd'hui.

Mon préopinant a dit regretter le fait que l'honorable ministre de l'Environnement (M. Davis) n'ait pas eu le temps de traiter de l'importante question de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui doit se dérouler à Stockholm, du 5 au 15 juin 1972.

Monsieur l'Orateur, j'ai été indirectement mêlé aux préparatifs de cette Conférence, surtout depuis le mois de septembre, alors que l'honorable ministre m'a demandé de m'occuper d'un comité consultatif national, en préparation de ladite conférence. Je pourrai peut-être donner certains renseignements qui pourraient satisfaire le député qui a soulevé la question.

Nous avons en effet créé un comité consultatif, composé de 50 personnes, au sein duquel sont représentés les gouvernements provinciaux, surtout par l'intermédiaire des sous-ministres responsables des questions de pollution et de la qualité de l'environnement. Nous avons aussi inclus au sein de ce comité national les représentants de divers intérêts nationaux comme, par exemple, le secteur industriel, les aborigènes du pays, les Indiens, les Inuits, les représentants des divers organismes populaires qui s'occupent de questions relatives à l'environnement, de même que ceux de la communauté scientifique en général.

Pour faire un travail productif, il fallait évidemment limiter le nombre des membres. Autrement, nous aurions passé des sessions entières tout simplement à essayer de raccorder les diverses opinions. Nous pensons avoir réussi à mettre sur pied un comité représentatif des vastes intérêts nationaux.

Nous nous sommes réunis à deux occasions, au début de décembre et au début de cette année, et nous nous proposons de nous réunir une troisième fois la semaine prochaine.

Le comité aviseur a pour fonction de suggérer des moyens visant à susciter la participation du peuple canadien à la préparation de la conférence de Stockholm, et, particulièrement, à l'inciter à faire des suggestions quant à l'attitude que devrait adopter le gouvernement canadien.

Nous ne nous sommes pas limités à tenir des séances de ce comité composé de quelque 50 personnes, monsieur l'Orateur. Nous avons sollicité l'opinion du comité et nous avons obtenu son accord pour tenir, dans toutes les provinces, des audiences publiques auxquelles sont invités les représentants de tous les secteurs qui s'intéressent aux questions relatives à l'environnement.

Les séances publiques commenceront à Vancouver le 5 avril, et se termineront dans la ville de Winnipeg vers le 5